Vous êtes domicilié en Tarn-et-Garonne Votre enfant est collégien* dans un établissement public ou privé

*élève de la 6ème à la 3ème, de 3ème prépa-métiers, en 4ème et 3ème de l'enseignement agricole, CNED

Externe ou demi-pensionnaire Boursier

Interne Boursier ou non boursier

Vous avez peut-être droit à l'aide du Conseil départemental



Pièces justificatives obligatoires

pour le dépôt de la demande à effectuer en ligne (voir au verso)

- ▶ 1 notification d'attribution de la bourse nationale (année scolaire 2025 / 2026)
- ► 1 relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) au nom du responsable légal
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom du responsable légal (quittance loyer ou facture électricité ou gaz ou eau)
- ► 1 certificat de scolarité (uniquement pour les internes)



🔼 Ouverture du service en ligne du 6 octobre 2025 au 16 février 2026



Aller sur le site internet du Conseil départemental tarnetgaronne.fr rubrique « JEUNESSE, EDUCATION »

- > Aide aux collégiens 2025/2026
 - > descendre et cliquer sur **Espace de demande en ligne**
- Vous avez déjà créé un compte :
 - > « Connectez-vous à votre espace personnel » en reprenant vos identifiant et mot de passe utilisés lors de la précédente demande
- Pour créer mon compte en cas de première utilisation de ce service :
 - > cliquer sur « Créez-en un »
 - > saisir les informations demandées
 - > vous recevez alors un mail de validation > cliquez sur le lien
 - > sur l'**écran de connexion** identifiez-vous avec votre mot de passe
 - > déposer votre demande



- > déposez 1 demande pour chaque enfant
- > avant de saisir la demande, numérisez les pièces justificatives indiquées au recto (pdf, jpeg, doc, capture écran, photo)
- > notez bien vos identifiant et mot de passe, ils vous seront demandés à chaque connexion
- > ne pas oublier de VALIDER pour finaliser la demande
- > date limite de dépôt le 16 février 2026

L'aide du **Conseil départemental**

- pour les élèves boursiers échelon 1 = 50 €/an
- pour les élèves boursiers échelon 2 = 100 €/an
- pour les élèves boursiers échelon 3 = 200 €/an
- pour les élèves internes boursiers échelon 1 et 2 et les élèves non boursiers = 100 €/an
- pour les élèves internes boursiers échelon 3 = 150 €/an

vous recevrez l'aide du Conseil départemental en un versement unique avant la fin de l'année scolaire

Conseil départemental de Tarn-et-Garonne - direction des collèges

100 boulevard Hubert-Gouze - BP 783 - 82013 MONTAUBAN cedex 05 63 91 82 00 - aideauxcollegiens@tarnetgaronne.fr